



Arrêt d'une activité par mauvaise gestion

Par **eligian**, le **05/10/2018** à **16:29**

BONJOUR marque de politesse

J'étais adhérente d'une MJC pour participer à l'activité poterie.

A la dernière A.G., une nouvelle présidente a été élue. Cette personne a décidé d'augmenter de façon significative le montant de la participation à cette activité nous demandant 700,00€ pour l'année, alors que les tarifs normaux sont de 300,00€ environ.

Donc, ce qui devait arriver est arrivé, il n'y a plus eu que 5 inscriptions pour la nouvelle saison, alors que nous étions 32 l'année d'avant avec une liste d'attente d'une quinzaine de personnes.

Personne n'a envie d'arrêter, mais pas à ce tarif là, nous sommes presque tous retraités et avec les nouvelles dispositions, c'est beaucoup trop cher pour nous!

D'autre part l'arrêt de l'activité a entraîné la mise au chômage de notre professeur.

La présidente d'une association n'est-elle pas responsable de la bonne marche des activités?

Ne doit-elle pas veiller à ce que l'activité puisse continuer dans des conditions normales?

Quel recours avons-nous?

D'avance merci.

Elisabeth **xxxxxxxxx** anonymisation

Par **morobar**, le **06/10/2018** à **10:57**

Bonjour,

[citation]alors que les tarifs normaux sont de 300,00€ environ.[/citation]

Il n'existe pas de tarifs "normaux".

Par exemple l'adhésion annuelle à un club de golf varie de 800 euro à des milliers/dizaines de

milliers pour d'autres.

La fixation des tarifs relève soit du pouvoir de décision du président, soit de l'AG, mais sans lecture des statuts de l'association impossible de répondre.

Par ailleurs les MJC sont souvent liées à des collectivités (subventions) par des conventions qui ont force de loi, et peuvent donc limiter les zones et tarifs d'intervention de l'association.

Par **eligian**, le **13/10/2018 à 18:20**

Bien sûr que si, il existe un tarif "normal", habituel auquel on est en droit de s'attendre.

Si vous entrez dans une boulangerie et que la baguette est à 15,00€, vous ressortez et vous allez acheter votre baguette ailleurs et le boulanger va faire faillite...!

La poterie n'est pas comparable au golf.

Par **morobar**, le **14/10/2018 à 09:32**

Je confirme pas de tarif normal.

ET puisqu'on évoque le prix de la baguette, on en trouve de 0.41 euro en Grande surface à 0.90/0.95/1.00/1.05 et plus en boulangerie.

Soit un écart de $1.05/0.41 = 3.70$ fois le prix

Alors que passer de 300 à 800 euro représente un écart de $800/300 = 2.70$ fois seulement comparé à 3.70.

Mais bon je cesse la discussion là, plus rien à rajouter sur le plan juridique.